Extrait de la 118e rencontre du Comité des relations de travail
du personnel enseignant

Règles de répartition des cours complémentaires à l'enseignement régulier

Objectifs :

1. Définir les modalités de distribution des cours complémentaires de la formation générale en accord avec la clause 8-5.09b;
2. Définir une méthode pour éviter la déclaration de mises en disponibilités;
3. Assurer une saine gestion des ressources enseignantes (enveloppe E);
4. Poursuivre les objectifs et les orientations de la politique des cours complémentaires et s'accorder avec les critères de sélection des cours du répertoire définis dans les règles d'application.

Principes :

1. Prendre en compte l'ensemble des allocations générées annuellement par les cours de formation générale complémentaire dans chacune des disciplines lors de l'opération d'ouverture de postes et de charges annuelles.
2. Permettre une flexibilité afin d'assurer une rotation dans l'offre de cours et la répartition entre les domaines.
3. Prendre en compte les choix des étudiant·e·s dans l'analyse des groupes à ouvrir et à fermer.
4. Pour les prévisions et les ouvertures de groupes, les contraintes suivantes s'appliquent:
    a. Favoriser la rotation et l'équité entre les disciplines par la participation du plus grand nombre de disciplines possible sur une année;
    b. Appliquer une limite d'un cours par session par département afin de limiter les impacts sur les ressources (à l'exception des cours statutaires et de programme de l'annexe 1);
    c. Respecter, dans la mesure du possible, un plafond deux (2) groupes par département par session;
    d. Permettre l'ouverture d'un groupe d'un cours additionnel maximum par session pour les départements offrant des cours statutaires ou les départements multidisciplinaires;
    e. S'assurer que chaque cours du répertoire soit donné minimalement une fois pendant la durée d'application du répertoire, à moins de contraintes dans le département porteur.
5. Lors de la prévision annuelle, si le comité des postes anticipe la déclaration d'une mise en disponibilité dans une discipline donnée, une réflexion sera conduite sur la possibilité

d'utiliser l'ouverture de groupes de cours complémentaires pour résorber cette éventuelle mise en disponibilité.

En prévision de l'année suivante :

1. En prévision de la planification de l'année scolaire à venir, la coordination de l'encadrement scolaire vérifie auprès des départements concernés s'ils sont en mesure de donner les cours du répertoire.
2. Au mois d'avril, une prévision de groupes par discipline est établie par la coordination de l'encadrement scolaire pour les sessions d'automne et d'hiver en fonction des principes énoncés plus haut et afin de répondre aux besoins de cheminement des étudiant.e.s. On tiendra compte de la moyenne du nombre de groupes ouverts et du nombre d'étudiant.e.s par domaine des cinq années précédentes.
3. Dans la mesure du possible, les cours jamais proposés seront prioritairement offerts lors de la session d'automne pour en faciliter leur gestion.
4. Au mois d'octobre, la coordination de l'encadrement scolaire révise au besoin sa prévision pour la session d'hiver en fonction des principes énoncés plus haut, et ce, en respectant les statuts d'engagement;

Données présentées annuellement au Comité des postes :

- Un bilan faisant état de l'offre de cours complémentaires par session (par domaine), de la demande des étudiant.e.s pour chacun, des ouvertures et fermetures de cours complémentaires et des statistiques d'inscription pour l'année courante est présenté en comité des postes lors de sa réunion prévue au mois d'avril.

Principes d'ouverture de groupe au premier ou deuxième jet :

Si, en fonction d'une révision des prévisions ou des inscriptions, et ce, en tenant compte des choix des étudiant.e.s et du domaine du cours complémentaire, de nouveaux groupes doivent être ouverts, on favorisera :

1. Les cours dont un seul groupe est ouvert, et ce, en ordre décroissant de la somme des choix des étudiant.e.s, et selon le domaine du cours complémentaire;
2. Un troisième groupe d'un cours pourrait être ouvert en fonction de contraintes particulières.

Principes de fermeture de groupes au premier ou deuxième jet :

Si, en fonction d'une révision des prévisions ou des inscriptions, des groupes doivent être fermés, les groupes seront déterminés de la façon suivante :

1. Cours dont les choix des étudiant.e.s sont les plus bas, et ce, par ordre croissant de la somme des choix des étudiant.e.s. Si un cours identifié comme peu choisi par les étudiant·e·s possède deux groupes, seulement un groupe des deux sera fermé.
   Cependant, la fermeture d'un groupe qui entrainerait pour une discipline une baisse des ressources causant l'impossibilité de couvrir le nombre de professeur·e·s à temps complet

(permanences et charges annuelles, temps plein session) ne sera pas possible. Si un tel cas survient, on passera au groupe suivant selon les choix des étudiant.e.s et les domaines des cours complémentaires.

2. Dans la mesure du possible, en tenant compte des choix des étudiant.e.s et des domaines des cours complémentaires, on ne pourra fermer plus d'un groupe par département par session.
3. Les étudiant·e·s des groupes fermés seront reversés dans les groupes non complets à la discrétion de l'encadrement scolaire.
4. Advenant l'ouverture de cours additionnels au 2e jet, ils seront prioritairement proposés aux disciplines dont un groupe aura été fermé au 1er jet, et ce, en tenant compte des choix des étudiant.e.s et des domaines des cours complémentaires.

Cette entente est sujette à une révision entre les parties après une année d'application.

Annexe 1 – Liste des cours statutaires et de programme

- Cours statutaires prévus :

Automne			
No de cours	Titre du cours	Département	Nb de groupes
202-3A3-RE	Chimie pour SI 1 (cours particulier)	Sc.nature	
202-4A3-RE	Chimie pour SI 2 (cours particulier)	Sc.nature	
601-EUF-VM	Préparation à l'EUF	Français	
601-MON-VM	Formation de moniteurs	Français	
607-010-VM	Espagnol I	Langues	
607-020-VM	Espagnol II	Langues	
607-030-VM	Espagnol III	Langues	
607-050-VM	Culture et littérature hispaniques	Langues	
609-100-VM	Allemand I	Langues	
609-200-VM	Allemand II	Langues	
Hiver			
No de cours	Titre du cours	Département	Nb de groupes
202-3A3-RE	Chimie pour SI 1 (cours particulier)	Sc.nature	
202-4A3-RE	Chimie pour SI 2 (cours particulier)	Sc.nature	
601-EUF-VM	Préparation à l'EUF	Français	
601-MON-VM	Formation de moniteurs	Français	
607-010-VM	Espagnol I	Langues	
607-020-VM	Espagnol II	Langues	
607-030-VM	Espagnol III	Langues	
607-050-VM	Culture et littérature hispaniques	Langues	
609-100-VM	Allemand I	Langues	
609-200-VM	Allemand II	Langues	

- Cours de programme étant proposés comme cours complémentaires :

Automne			
No de cours	Nom du cours	Département	Nb de gr
522-JAD-03	Histoire du cinéma (Histoire et civilisation)	Histoire de l'art	
520-JCC-03	Histoire de l'art (Cours grille danse)	Histoire de l'art	

L'encadrement scolaire a tenu compte de cette entente lors de la prévision d'ouverture de groupes et de la prévision des allocations en vue de 2023-2024. De plus, l'encadrement scolaire mentionne vouloir proposer trois nouveaux cours complémentaires par session, et ce, pour les quatre prochaines sessions afin que chaque cours soit donné au moins une fois pendant la période de 5 ans du répertoire actuel.

Les parties s'entendent.